

Conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre**Séance du 18 juin 2026****DELIBERATION****Actualisation des fonctions pouvant ouvrir droit à l'attribution
d'une concession de logement sous convention d'occupation
précaire avec astreinte**

Vu l'article 17-11° du décret n°92-1338 du 22 décembre 1992 modifié portant création de l'Établissement public du musée du Louvre ;

Le conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre approuve l'attribution d'une concession de logement sous convention d'occupation précaire avec astreinte au Président-directeur de l'EPML.

Christophe Leribault
Président du conseil d'administration